

49	Sierre
----	--------

1:1000

Mis à jour: 01.04.2006

Raymond Rudaz, Ing. géomètre, Sierre

Cadastre forestier

49

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Forêt:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Constatation de la forêt à titre indicatif, sans piquetage et relevé de géomètre, en dehors de la zone à bâtir.

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du - 6 DEC. 2008

droit de sceau: Fr. 370.-

Le chancelier d'Etat:

11/11/1917

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrondt. V La Commune:
du service des forêts et
du paysage:

La Commune

Sierre, le 20.05.06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Venthône, le 28.08.06
CHRISTOPHE
Ing. forestier EPFV
DARNON
3973 VENTHÔNE

Bramois, le 28.10.06

Sierre, le 01.07.2008

Plan cadastral 49

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE
-------	------	--------	----------

Fichier : 1178d025.dwg	Format : 1.05m2
------------------------	-----------------

Modif.			
--------	--	--	--

49

49